

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 14 avril 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (447r, 448v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 14 avril 1865, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (7)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43249>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 avril 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

# Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Sur l'expertise. Godin avertit qu'il va lui envoyer, annotés : le brevet Joly, le brevet Haunet du 8 février 1860 et trois certificats d'addition de 1860. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Il lui fait part du peu de confiance qu'il a dans les affirmations de Puteaux au sujet de son affaire. Godin veut savoir s'il va pouvoir poursuivre ses constructions au Familistère avant de faire venir Puteaux à Guise. Dans le post-scriptum, il signale qu'il n'a pas la copie du brevet de Haunet de 1857 mais seulement les études d'Armengaud et qu'il a écrit à ce dernier pour l'affaire de Londres.

Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 15 avril 1865 (Cnam FG 17 (2) c).

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Construction](#), [Familistère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)
- [Corneau frères](#)
- [Haunet, Émile](#)
- [Joly et Cie](#)
- [Puteaux \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Londres \(Royaume-Uni\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 12/01/2024

---

Limer le 16 avril 1863

Monsieur Cantagrel

il faut bien le garder. Je presserai  
tous les experts dans l'opposition de  
leur expertise aussi comme je le  
fais pour faire garder ce qui  
je tiens de mes mains  
1<sup>o</sup> le brevet brevet du 9 juillet 1860  
2<sup>o</sup> le brevet brevet du 9 juillet 1860  
3<sup>o</sup> une utilisation d'addition du 9 juillet 1860  
4<sup>o</sup> id id du 9 mars  
5<sup>o</sup> id id du 23 juillet 1860  
au dernier pris par monsieur Jules  
je souhaiterais au moins que les brevets soient  
de vous les empêcher et empêcher le brevet  
réclamé par les experts

quant à M. Gauthier je ne me  
précise pas pour que je lui trouve une  
preuve absolue dans ces affirmations qui  
me me paraissent pas conformes aux  
faits possibles je veux dire que le  
trouvant être autant exactement que  
les points les plus graves de mon affaire  
il n'aurait pas mangé dans une fausse  
voie je l'aurai de consulter et de réfléchir  
à cette idée au cas où vous ne faites pas faire les  
points qui ont été mis en question devant  
M. Gauthier ont une telle importance qu'il  
faut que je dise faire devant le juge

à venir à faire si je me voudrai ou  
la faire. jai besoin de savoir quel sera  
la sorte des dépenses que je pourrai faire  
pour la continuation de mes constructions  
mais je veux aussi savoir si sera  
possible à ma femme de les arrêter  
et d'y faire une opposition valable  
votre très dévoué

Georges

vous aurez remarqué que le budget devant  
de 1897 pour les édifices je veux que  
les études d'Ormeagan

jai écrit à la dernière partie du rapport  
pour l'affirmer à l'ordre